
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Brem sur Mer

Place du 18 juin 1940 - 85470 BREM-SUR-MER Tél : 02.51.90.55.16

Représenté par M. THOMAS Yann

Correspondants :

Valérie IMBERT, courriel : dgs@brem-sur-mer.fr

Corine BLANCHARD, courriel : secretariat@brem-sur-mer.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

2. Objet du marché :

ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE

Références à la nomenclature européenne (CPV),

Objet principal lot 1 : 16700000-2 Tracteur agricole.

Objet principal lot 2 : 16311000-8-16311100-9 Tondeuses à gazon

Type de procédure : Procédure adaptée en application des articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1°,
R2123-4 et suivants du Code de la Commande Publique

3. Caractéristiques principales :

Voir Cahier des Charges

4. Durée du marché ou délai d'exécution :

Période allant de la date de sa notification jusqu'au terme de la garantie des véhicules

5. Justificatifs à produire par le candidat :

Candidature : se référer au règlement de la consultation

Offre : se référer au règlement de la consultation

6. Date limite de réception des offres :

Lundi 12 mai 2025 à 12H00.

7. Critères d'attribution :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R.2152-1 et suivants du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.



8. Retrait des dossiers : par voie électronique à l'adresse <https://www.marches-securises.fr>

9. Renseignement complémentaire :

Renseignements d'ordre administratif : Valérie IMBERT et Corine BLANCAHRD – par courriers électroniques : dgs@brem-sur-mer.fr ou secretariat@brem-sur-mer.fr

10. Date d'envoi du présent avis à la publication : 15 Avril 2025.

11- Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes cedex / tél : 02.40.99.46.00 / fax : 02.40.99.46.58 / greffe.ta-nantes@juradm.fr

La juridiction compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible via : www.telerecours.fr

LE MAIRE, YANN THOMAS

